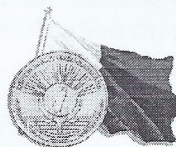




Autorité Nationale chargée des Mesures
Correctives Commerciales (ANMCC)



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fivavaha - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

Avis n°004-ANMCC/Av.18 relatif à l'ouverture d'enquête de sauvegarde concernant les importations de couvertures à Madagascar

* * *

L' l'Autorité Nationale chargée des Mesures Correctives Commerciales (ANMCC) a décidé d'ouvrir une enquête en vue d'application des mesures de sauvegarde sur les importations de couvertures. L'enquête a été ouverte à la demande de la branche de production de ces produits à Madagascar conformément à l'article XIX du GATT, aux dispositions de l'accord de l'OMC sur les sauvegardes et au Décret n°2017-695 du 16 août 2017 fixant les procédures applicables en matière de mesures correctives commerciales.

1. Date d'ouverture

L'enquête est ouverte à compter de la date de publication du présent avis.

2. Produit considéré

Les produits importés faisant l'objet de la requête sont les couvertures de toutes dimensions et de poids. Les couvertures sont des articles généralement de laine, de poils, de coton, ou de fibres synthétiques ou artificielles, dont la surface est souvent grattée, et qui sont en principe fabriquées avec des étoffes suffisamment épaisses pour assurer une bonne production contre le froid. Les couvertures de voyage sont fréquemment munies de franges provenant du tissage ; et les autres ont habituellement leurs bords ourlés, bordés ou autrement arrêtés.

Les couvertures sont généralement importées vers Madagascar sous la nomenclature douanière du système harmonisé 6301. A titre indicatif, elles sont classées dans les positions tarifaires suivantes :

- 6301 1000 : couvertures chauffantes électriques
- 6301 2000 : couvertures laines
- 6301 3000 : couvertures de coton
- 6301 4000 : couvertures de fibre synthétique
- 6301 9000 : autres couvertures

3. Pays exportateurs de couvertures

Le principal pays exportateur de couvertures vers Madagascar est la Chine.

4. Accroissement des importations, dommage et lien de causalité

La branche de production nationale de couvertures a fourni des éléments démontrant que les importations du produit considéré ont augmenté tant en absolu que par rapport à la production nationale durant la période allant de 2013 à 2017, soit une hausse de 2 456%.

Cet accroissement des importations a eu de répercussions néfastes pour le producteur national de couvertures, notamment la baisse de la production ; l'effondrement de la part de marché détenue ; la diminution du niveau de vente, du taux de capacité de production, de la productivité ; la régression du niveau de l'emploi et le cumul des pertes financières.

5. Calendrier et procédure

La présente enquête s'étalera sur une durée de 9 mois et prorogeable jusqu'à 12 mois.

En vue d'obtenir les informations qu'elle juge nécessaires, l'ANMCC adressera des questionnaires aux importateurs, aux exportateurs et aux producteurs nationaux du produit objet de l'enquête. En tout état de cause, toutes les parties intéressées, désirant participer au

